

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
DECIDE d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération
DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2022.

3/ Vente de la parcelle AA 228 à Mr et Mme OLIVEIRA DE JESUS, demeurant 9 rue du château à VILLENEUVE SAINT SALVES (89230)

Délibération n° 2021-40

Par courrier en date du 18 novembre 2021, Maître MOREAU de l'office notarial HURET-FERRAND sis 5 rue Marcelin Berthelot 89000 AUXERRE sollicite l'achat auprès de la commune de la parcelle AA 228, située ruelle de la Fournaise, pour le compte de Mr et Mme OLIVEIRA DE JESUS Paulo demeurant 9 rue du château 89230 VILLENEUVE SAIT SALVES.

Mr et Mme OLIVEIRA DE JESUS sont acquéreurs des parcelles AA 227, 229, 231, 230 et ont signé un compromis de vente dans l'office notarial HURET-FERRAND. Ils sollicitent également un permis de construire sur les dites parcelles.

La parcelle AA 228 présente une surface de 195 m² et appartient au domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

De vendre la parcelle AA 228 au prix de 3 000 € net vendeur (trois mille euros) à Mr et Mme OLIVEIRA DE JESUS
Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

La présente délibération, est soumise à la condition que la signature de l'acte de vente des parcelles AA 227, 229, 231, 230 soit effective auprès de Maître MOREAU.

AUTORISE

Le Maire à faire établir l'acte de vente conformément à la présente délibération par Maître MOREAU de l'office notarial HURET-FERRAND à AUXERRE et à le signer.

4/ Tarif et durée des concessions dans le cimetière communal

Délibération n° 2021-41

Annule et remplace la délibération n° 2019-07 du 24 janvier.

La précédente délibération ne stipulait pas la durée de la concession et mentionnait un tarif de 315 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'appliquer le montant suivant :

CONCESSION : 320 €

Pour une durée de 50 ans.

5/ Montant de la somme allouée aux classes maternelles et primaires de MONTIGNY LA RESLE pour l'achat de jeux à l'occasion du Noël 2021

Délibération n° 2021-42

En accord avec les deux enseignantes des classes de notre commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'allouer 200 € aux classes de l'école de MONTIGNY LA RESLE

CHARGE le Maire d'établir les mandats afférents à cette dépense

Séance levée à 21 heures 30

Le Maire
Dominique TORCOL



9/ BUS des services publics de l'YONNE

A l'initiative du Conseil Départemental, ce Bus sera présent sur notre commune, place de l'Eglise tous les troisièmes Mercredi du mois de 13 H 15 à 16 H 15.

PRESENT PROCHAINEMENT LE MERCREDI 15 DECEMBRE 2021 DE 13 H 15 A 16 H 15
LE MERCREDI 19 JANVIER 2022 DE 13 H 15 A 16 H 15

Deux agents du Conseil Départemental assureront votre accueil.

Ils pourront vous assister dans diverses démarches administratives : Faire une demande RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, papiers d'identité, certificat d'immatriculation... Comprendre les courriers administratifs, créer une adresse mail, préparer votre retraite...

Ces deux agents travaillent en partenariat avec 10 opérateurs regroupant les principaux services publics.

DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

| | |
|----------|-------------------|
| LUNDI | 16 H 00 à 17 H 30 |
| MARDI | 16 H 00 à 18 H 00 |
| JEUDI | 16 H 00 à 18 H 00 |
| VENDREDI | 16 H 00 à 17 H 30 |

EXCEPTIONNELLEMENT : VENDREDI 24/12 ET 31/12 DE 14 H 00 A 16 H 00

SAMEDI 18/12 – 15/01/22 – 29/01/22 DE 9 H 00 A 12 H 00

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent

Un joyeux Noël et d'agréables Fêtes de fin d'année

Soyez prudents et prenez soin de vous.

Site de la commune : www.mairie-montigny-la-resle-89.fr
(Comptes rendus de la Municipalité et du Conseil Communautaire)
Courriel : mairie-montigny-la-resle-@wanadoo.fr
Tél : 03 86 41 82 21

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ REUNION PUBLIQUE
PRESENTATION PROJET DE MANDATURE
PAR LE PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS ET MAIRE D'AUXERRE
MONSIEUR CRESCENT MARREAU
LE MARDI 21 DECEMBRE 2021 A 18 H 30 A LA SALLE GRATTO
SUIVI D'UN VIN D'HONNEUR
PASSE SANITAIRE ET PORT DU MASQUE OBLIGATOIRES

2/ LES VŒUX DU MAIRE AURONT LIEU LE SAMEDI 8 JANVIER 2022 A 17 H 00
A LA SALLE GRATTO ACCOMPAGNES DE LA TRADITIONNELLE GALETTE DES ROIS.
L'ENSEMBLE DES HABITANTS SONT INVITES.
PASSE SANITAIRE ET PORT DU MASQUE OBLIGATOIRES

3/ Annulation du Petit Noël de MONTIGNY LE 11 DECEMBRE

La classe de Villeneuve Saint Salves étant fermée suite à la détection de plusieurs cas COVID, il n'est pas possible de rassembler l'ensemble des parents et des enfants. Nous sommes donc dans le regret d'annuler cette manifestation.

Merci pour votre compréhension.

4/ La Sainte Barbe prévue le 11 décembre 2021 est annulée par les autorités des pompiers pour raison sanitaire.

5/ La renégociation des contrats d'assurances permet d'économiser 9 800 € en 2022 par rapport au budget 2021, pour des garanties équivalentes. Après mis en concurrence GROUPAMA reste l'assureur de la commune.

6/ La collecte de sapins : ils devront être déposés le 18 janvier 2022 dernier délai vers la station d'épuration.
Les sapins devront être dénués de toutes décorations.

7/ Concours de décorations et d'illuminations de Noël : Vous pouvez encore vous inscrire jusqu'au samedi 11 décembre 2021 à 12 H 00. Des formulaires sont disponibles à la Mairie ou à l'agence postale. Les trois premiers bénéficient d'un bon d'achat.

8/ Naissance

Léa BAILLY est née le 5 novembre 2021

Félicitations aux parents et recevez tous nos vœux de bonheur.